

# Les Cahiers de L'Éducation

N° 34

## Analyse et critique du projet de réforme du recrutement et de la formation des maîtres de l'enseignement scolaire

### Résumé :

Annoncé le 5 juillet 2007, le projet de réforme du mode de recrutement et de la formation des maîtres de l'enseignement scolaire a été porté sur les fonts baptismaux le jour le 30 octobre 2008. Son objectif est double : démanteler le système mis en place par Lionel Jospin en 1989 et éviter ainsi que le système de formation des maîtres ne continue à subir les écueils et les erreurs observées dans les IUFM depuis 1989 ; redonner toute sa place à un système universitaire de formation des enseignants du primaire en dégageant sa prise en charge de l'emprise psychopédagogique et didacticienne jugée par de nombreux experts responsable du dramatique abaissement de niveau observé aussi bien chez les élèves que chez un certain nombre d'enseignants depuis la mise en place des IUFM. Marqué par une réelle ambition, le projet appelle néanmoins un certain nombre de réserves et de critiques.

Son principal défaut est d'entraîner une coalescence des concours avec les études de master et par suite d'accentuer à terme la tendance à la secondaire de l'université observée ces dernières années en détruisant l'esprit de formation à la recherche et en accentuant l'esprit de bachotage. Son principal mérite est d'organiser méthodiquement la professionnalisation des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés.

Après en avoir analysé les termes et montré les limites, la présente étude s'attache à proposer des voies susceptibles de le compléter et de définir ainsi les conditions de possibilité d'une véritable formation des maîtres.

Décembre 2009

Par Yves Morel  
chargé de recherche à l'IRIE .

120, boulevard Raspail  
75006 Paris  
[www.recherche-education.org](http://www.recherche-education.org)

Contact :  
[contact@recherche-education.org](mailto:contact@recherche-education.org)  
Tél. : 01 45 81 22 67  
Fax : 01 45 89 67 17

 © 2009 IRIE  
Institut de Recherche  
Indépendant pour l'Éducation  
Tous droits réservés

## Sommaire

page 3	<b>1- Récapitulatif chronologique du projet et de ses enjeux</b>
page 5	<b>2 - Le contenu du projet de réforme</b>  1)Le document de cadrage : les 10 principes du ministère  2) La charte présentée par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (30 septembre 2008)
page 16	<b>3) Critique du projet de réforme</b>  1) Les défauts  2) Les mérites du projet
page 24	<b>4) Préconisation</b>
page 29	<b>Bibliographie</b>

# 1

## Récapitulatif chronologique du projet et de ses enjeux

Le 5 juillet 2007, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, adressait au ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, une lettre de mission lui enjoignant de préparer une réforme du mode de recrutement et de formation des maîtres de l'enseignement scolaire (primaire et secondaire).

Les lignes directrices du projet de réforme seront définies par le cabinet du ministre et communiquées à la conférence des directeurs des IUFM (CDIUFM) le 21 septembre 2007.

Le 4 juin 2008, le Président de la République présente au Conseil des ministres les grandes lignes de cette réforme. Elles tiennent, pour l'essentiel, à l'exigence de l'obtention d'un master (master 2 [M2]) pour les enseignants des premier et second degrés, à la professionnalisation des épreuves des concours de recrutement, à la concomitance de la préparation de ce diplôme et du concours de recrutement choisi, et à la fusion du recrutement et de la formation : le master et le concours deviendront à la fois les deux conditions et les deux éléments centraux de la formation des maîtres, leur durée de préparation incluant divers stages d'observation ou de pratique accompagnée dans les établissements.

Le 12 septembre 2008, le ministère de l'Éducation nationale publie un document de cadrage de la réforme, articulé autour de 10 principes fondamentaux. Ce document sera transmis tel quel aux syndicats pour servir de base de discussion<sup>1</sup>.

**« Annoncé le 5 juillet 2007 par lettre de mission du Président de la République au Ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, le projet de réforme du mode de recrutement et de la formation des maîtres de l'enseignement scolaire a officiellement vu le jour le 30 octobre 2008. »**

---

1 - Dès l'annonce de ce projet, les syndicats enseignants ont fait part de leur désaccord. Il est difficile de résumer en quelques lignes l'ensemble des critiques et objections opposées par ces derniers au projet de réforme porté par le gouvernement, tant celles-ci ont été nombreuses, surtout entre juin 2008 et juin 2009, et bien souvent répétitives. Toujours très hostiles au projet ministériel, celles-ci n'ont eu de cesse de dénoncer, avec une magnifique constance, le souci du gouvernement de bâcler la formation des enseignants pour faire des économies et, par la mastérisation, d'accélérer le déclin des petites universités et de démanteler le statut de fonctionnaire des corps enseignants et le service public éducatif. Les citer toutes tiendrait des pages entières. Aussi, nous nous bornons à renvoyer le lecteur aux sites des diverses organisations syndicales : FSU, SNES, SNE-SUP, UNSA, SGEN-CFDT, FO-SNLC, SUD-Education, CNT-FTE, etc... À cela, nous ajouterons les très nombreux articles en ligne du Café pédagogique de juin 2008 à juin 2009 surtout et la présentation du "Décret sur la formation des enseignants dit de "mastérisation"" par l'Observatoire de Paris (Unité de Formation et Enseignement).

Le 30 septembre suivant, le ministère présente au grand public une version résumée de son projet sous la forme d' une charte.

Le 13 octobre, il présente la version définitive de son projet de réforme.

Le 17 octobre, le directeur général de l'enseignement supérieur, Patrick Hetzel, communique aux présidents d'universités, aux directeurs d'IUFM et aux recteur d'académies (chanceliers des universités) la version définitive du projet.

Le but poursuivi par le gouvernement à travers ce projet apparaît double : poursuivre la politique de réduction de postes afin d'alléger le poids de l'éducation nationale dans le budget de l'État ; faire basculer la formation des enseignants du primaire et du secondaire des IUFM, jugés trop idéologiquement orientés, vers les universités, supposées idéologiquement plus neutres.

L'enjeu est ici de taille : il s'agit de démanteler le système mis en place par Lionel Jospin en 1989 et d'éviter ainsi que le système de formation des maîtres ne continue à subir les écueils et les erreurs observées dans les IUFM durant les deux décennies 1990-2000 et 2000-2010 ; il s'agit enfin et surtout de redonner toute sa place à un système universitaire de formation des enseignants du primaire en dégageant sa prise en charge de l'emprise psychopédagogique et didacticienne jugée par de nombreux experts responsable du dramatique abaissement de niveau observé aussi bien chez les élèves que chez un certain nombre d'enseignants depuis l'instauration et la mise en place des IUFM.

En l'état actuel des choses, la réforme ne prendra définitivement effet qu'en 2010, l'année 2009-2010 constituant en attendant une année de transition. Jusqu'alors, le système de formation demeurerait centré autour des IUFM. *« Intégrés aux universités depuis 2008 en tant qu'écoles internes, ces derniers dispensent deux années de formation : l'une pour préparer les concours, l'autre pour préparer au "métier". Environ une moitié des étudiants se destinant à l'enseignement préparent leur concours par leurs propres moyens. Mais tous les lauréats s'inscrivent en IUFM pour leur année de formation professionnelle, qu'ils accomplissent, pour la dernière fois cette année, en tant que fonctionnaires stagiaires de l'Éducation nationale, avec, à ce titre, un traitement de 1 300 euros par mois.<sup>2</sup> »*

---

1 - Luc Cédelle, « La réforme de la formation des maîtres demeure un vrai casse-tête », *Le Monde* du 16.11.09, texte disponible sur [http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/16/la-reforme-de-la-formation-des-maitres-reste-un-vrai-casse-tete\\_1253142\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/16/la-reforme-de-la-formation-des-maitres-reste-un-vrai-casse-tete_1253142_3224.html)

**« L'enjeu est ici de taille : il s'agit de démanteler le système mis en place par Lionel Jospin en 1989 et d'éviter ainsi que le système de formation des maîtres ne continue à subir les écueils et les erreurs observées dans les IUFM depuis 1989. »**

## 2 Le contenu du projet de réforme

### 1) Le document de cadrage : les 10 principes du ministère

Le document présenté par le ministère (12 septembre 2008) comme base de discussion énonce 10 principes groupés sous 3 rubriques :

• **Rubrique 1** : Le recrutement et la formation initiale des enseignants :

1) l'élévation du niveau de recrutement et l'amélioration de la qualité de la formation grâce à l'exigence du master et l'intégration en celui-ci, comme dans les concours, des dimensions professionnelles, disciplinaires et didactiques de l'enseignement ;

2) la réaffirmation du cadre national des concours sur la base d'une professionnalisation accrue, et le déroulement des concours selon trois types d'épreuves portant respectivement sur a) la culture disciplinaire, b) la capacité à concevoir et à organiser un enseignement adapté aux différents niveaux de classe et situations d'apprentissage, c) la connaissance du système éducatif ;

3) une formation supérieure comportant une prise de contact progressive et cohérente avec les milieux de l'enseignement, comprenant, a) des stages d'observation et de pratique accompagnée en établissement, b) une formation scientifique et disciplinaire et, c) une formation didactique étayée de la recherche

• **Rubrique 2** : L'entrée dans le métier et le début de la carrière :

1) l'institution de bourses au mérite pour soutenir la poursuite d'études des candidats à l'enseignement et assurer la diversité sociale du recrutement des futurs enseignants ;

**« Ambitieux, le projet porte tout à la fois sur le recrutement et la formation initiale des enseignants, l'entrée dans le métier et le début de carrière. »**

**« Pressé d'en venir à l'étape de la mise en œuvre, le ministre de l'éducation nationale n'a pas hésité à définir une méthode de travail destinée à permettre une entrée en vigueur du projet dès 2011. »**

2) la mise en situation de pleine responsabilité et l'épreuve pratique de titularisation après le double succès du candidat au concours de recrutement et au master. Cette disposition est justifiée par la pré-professionnalisation assurée durant les deux années de préparation au master et au concours ;

3) l'instauration d'un dispositif d'aide et de soutien par des professeurs expérimentés durant les premières années d'exercice, et la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de la formation continue ;

4) l'engagement d'une réflexion sur la première affectation des enseignants ;

5) l'amélioration de la situation matérielle des jeunes enseignants (revalorisation des traitements, aides financières d'installation et de premier équipement) ;

6) la reconnaissance du rôle des enseignants non-titulaires. L'activité de suppléance et de remplacement doit ouvrir la voie à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour leur recrutement à titre définitif.

• Rubrique 3 : La méthode de travail :

1) le calendrier doit permettre une mise en place rapide des concours (initialement prévue pour 2010, reportée d'un an depuis).

2) Pour permettre cette mise en place rapide, la réflexion sera organisée autour des thèmes suivants :

• la maquette des concours ;

• la formation initiale : configuration des masters, mobilisation des compétences existantes dans le nouveau dispositif de formation.

Dans ce cadre, seront notamment examinées :

• le devenir des enseignants actuellement en service partagé ;

• les conditions d'intervention des enseignants du premier et du second degré au sein des universités ;

• les aspects indemnitaires et indiciaries.

## 2) La charte présentée par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (30 septembre 2008)

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont signé, le 30 septembre 2008, avec le président de la conférence des présidents d'universités (Bernard Finance) et le président de la conférence des présidents d'IUFM (Patrick Baranger), une charte énonçant les principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

- Les principes de la mastérisation. La charte rappelle l'exigence nouvelle de l'obtention du master de la part des enseignants, la justifie par l'élévation de niveau qu'elle induira, affirme la liberté des universités, devenues autonomes depuis l'entrée en vigueur de la loi LRU, de proposer des parcours adaptés dans le respect d'un cahier national des charges, souligne l'intérêt, tant en termes de ressources que de compétences, et de synergie enseignement/recherche (réaffirmation du caractère indispensable de l'éclairage de la recherche dans la formation des maîtres incluse désormais dans le LMD) d'une intégration des IUFM en leur sein.
- Le lien avec la licence. La charte souligne la nécessité de sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement et de la formation dès le début de leurs études supérieures, tout particulièrement ceux qui envisagent d'accomplir une carrière dans ce champ d'activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de licence, tout étudiant aura la possibilité de découvrir le monde professionnel enseignant grâce à l'organisation de séminaires, de forums et d'un tutorat étudiant. La troisième année prévoit l'organisation d'au moins un stage validé dans l'enseignement.
- Les concours. La charte réaffirme le caractère national des concours de recrutement et prévoit leur organisation suivant trois types d'épreuves destinées à évaluer les compétences disciplinaires, la capacité à planifier et à organiser un enseignement adapté aux niveaux de classes, et la connaissance du système éducatif. Elle stipule que le master n'est pas un simple élément du recrutement des enseignants, mais un diplôme de certification d'un niveau scientifique ouvrant la voie à d'autres carrières que celle de l'ensei-

**« La charte rappelle l'exigence nouvelle de l'obtention du master de la part des enseignants, la justifie par l'élévation de niveau qu'elle induira, affirme la liberté des universités, réaffirme le caractère national des concours de recrutement et prévoit leur organisation suivant trois types d'épreuves. »**

gnement scolaire. Par ailleurs, elle prévoit une première affectation plus conforme au souhait du candidat reçu et plus proche de son lieu de formation initiale afin de faciliter le lien entre celle-ci et la formation continue durant les premières années de carrière.

- L'articulation parcours/concours. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celle-ci pourra se présenter aux nouveaux concours de recrutement. L'organisation des futurs masters sera modulaire, comportant des tronc communs avec d'autres parcours et des unités d'enseignement spécifiques. Cela permettra à l'étudiant de passer d'un parcours à l'autre sans avoir à repasser l'intégralité d'un master. La mastérisation doit donc être fondée sur le principe de capitalisation d'ECTS (European Credit Transfer System) par l'étudiant tout au long de son cursus. Cette organisation modulaire permettra une pluralité de parcours qui prendra en compte la spécificité des métiers de l'enseignement. Ces masters devront également permettre aux étudiants de poursuivre leurs études, à côté de la préparation aux concours, ou de s'engager dans d'autres voies en vue de leur insertion professionnelle. La réflexion en cours inclura la définition de parcours plus orientés vers la recherche.

- La structure et le contenu des masters. Afin d'assurer au mieux la formation initiale et les débuts dans la carrière enseignante, les masters devront obligatoirement comprendre 4 volets :

- un volet disciplinaire (ou multidisciplinaire) renvoyant aux savoirs scientifiques actuels ;

- un volet didactique portant sur une réflexion de fond sur la transmission du (ou des) savoir(s) disciplinaire(s), en liaison avec les programmes scolaires ;

- un volet épistémologique et d'histoire de la (ou des) discipline(s) de spécialité ;

- un volet professionnel se rapportant aux différents aspects du métier d'enseignant et évoquant les responsabilités liées à la fonction d'agent du service public d'éducation.

L'importance de chacun de ces volets varie selon les masters, et leur articulation diffère suivant les parcours, mais aucune formation ne peut négliger l'un d'eux, ce qui sera vérifié lors de l'examen des demandes d'habilitation.

**« les masters  
d'enseignement  
devront  
obligatoirement  
comprendre  
un volet  
disciplinaire,  
un volet  
didactique,  
un volet  
épistémologique,  
un volet  
professionnel. »**

Des dispositions particulières seront prises pour les disciplines professionnelles de la filière professionnelle.

La formation universitaire des maîtres pourra associer, comme dans tout master, des enseignements de nature disciplinaire, des ateliers de projet et d'échanges d'expérience, et des périodes de stages.

Par ailleurs, l'ouverture de l'École sur le monde socio-économique implique que la formation des futurs professeurs les y prépare. Pour cela divers dispositifs sont prévus :

- Un système de bourses au mérite. Ce dernier permettra d'accorder aux étudiants de M1 et de M2 des bourses au mérite destinées à soutenir l'effort de poursuite d'études consenti par les candidats aux concours.

- Le renforcement des dispositifs de formation continue des enseignants et de validation des acquis de l'expérience (VAE). On ne peut traiter de l'entrée dans le métier sans réfléchir à la suite de la carrière. La formation continue des enseignants devra être profondément renouvelée et associer pleinement les universités et les rectorats. Enseigner est un métier intellectuel et de relations humaines qui ouvre la voie à de nombreuses perspectives d'évolution. Reconnaître la qualité de l'investissement dans la classe, valoriser la prise de responsabilité dans d'autres secteurs ou d'autres missions, sont des voies d'amélioration de la carrière que l'État et les conférences signataires conviennent d'explorer en prolongement de la réflexion sur le recrutement des maîtres. La validation des acquis de l'expérience (VAE) devra être développée pour faciliter le changement de fonction des enseignants.

- Méthode de travail : Le calendrier doit permettre une mise en place rapide des concours (initialement prévue pour la session 2010). Aussi, la réflexion a été organisée, dès la rentrée de septembre 2008, autour des thèmes suivants :

- rédaction de la maquette des concours ;

- formation initiale : configuration des masters, mobilisation des compétences existantes dans le nouveau dispositif de formation ;

- prise de fonction, affectation, accompagnement et formation continue ;

- dans ce cadre, seront notamment examinés : le devenir des enseignants

**« Pour permettre l'ouverture de l'École sur le monde socio-économique, le projet a prévu de mettre sur pied un système de bourses au mérite, et de renforcer les dispositifs de formation continue des enseignants et de validation des acquis de l'expérience (VAE). »**

actuellement en service partagé, les conditions d'intervention des enseignants des premier et second degrés au sein des universités.

**« Le projet ministériel comporte 3 caractéristiques essentielles : l'exigence de l'obtention d'un master de tous les candidats à un concours de recrutement de l'enseignement scolaire ; la simultanéité de la préparation du master et de celle du concours ; la suppression de l'année de stage rémunérée et son remplacement en amont par un ensemble de dispositifs ciblés. »**

### **3) Le détail du projet**

Le projet ministériel, présenté sous sa forme définitive, le 13 octobre 2008, et communiqué aux présidents d'universités, aux directeurs d'IUFM et aux recteurs par lettre du 17 octobre, comporte 3 caractéristiques essentielles :

- l'exigence de l'obtention d'un master de tous les candidats à un concours de recrutement de l'enseignement scolaire ;
- la simultanéité de la préparation du master et de celle du concours ;
- la suppression de l'année de stage rémunérée et son remplacement en amont par :
  - une sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de la formation dès les années de licence, sous la forme d'organisation de séminaires, de forums, de stages validés et de l'institution d'un tutorat étudiant ;
  - le renforcement de la formation théorique professionnelle et didactique durant l'année de préparation des concours ;
  - des stages d'observation et de pratique accompagnée au cours de cette même année ;
  - l'institution du compagnonnage et de compléments de formation au cours de l'année de titularisation et des premières années de la carrière.

#### **a) Les masters**

Le projet ministériel prévoit 2 types différents de masters :

- des masters disciplinaires aménagés incluant, parmi leurs composantes, des spécialités et/ou parcours d'enseignement. Cette formule, particulièrement adaptée à la préparation des concours de l'enseignement secondaire, selon Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche, concilie les exigences de la préparation des concours avec les exigences de la recherche et la possibilité de poursuivre ultérieurement cette

dernière par des études doctorales. La direction générale de l'enseignement supérieur et la recherche déconseille la concentration des composantes scientifiques dans la première année de master et des composantes professionnelles dans la seconde année.

- des masters “ métiers de l'enseignement et de la formation ” Plus spécialisés, ces masters conviennent particulièrement à la préparation des concours de l'enseignement primaire et des métiers de la formation, ainsi qu'à la préparation des concours de recrutement de psychologues d'orientation, de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de formateurs d'adultes. Ils comporteront 4 grands champs d'études et de formation : humanités/sciences et technologie/didactique, psychologie du développement et des apprentissages, sciences humaines appliquées à l'éducation/outils pédagogiques et communication. Ils comporteront aussi d'autres composantes de la formation : connaissance du système éducatif, préparation aux concours et stages de formation, professionnalisation.

Dans tous les cas, les masters devront satisfaire aux exigences suivantes :

- une offre de formation élaborée en concertation et suivant une politique de site dans chaque académie : les universités et les IUFM devront accorder leurs compétences sans que, pour autant, soit remise en cause l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur conférée par la loi LRU du 10 août 2007 ;
- la conformité au schéma LMD, en particulier le caractère progressif des spécialisations et la possibilité pour chaque étudiant d'adapter son cursus ;
- la formation par la recherche dans le domaine disciplinaire de spécialisation et/ou dans les questions relatives à l'éducation ;
- le développement de la formation à travers 4 ou 5 composantes : la culture scientifique (disciplinaire ou pluridisciplinaire), un réel savoir-faire expérimental pour les sciences qui le requièrent, l'initiation à la recherche, la formation progressive et effective aux métiers de l'enseignement et de la formation incluant stages d'observation et de pratique accompagnée, didactique, psychologie des apprentissages, connaissance du système éducatif, préparation des concours dans leurs démarches à la fois académiques et pratiques ;
- une formation professionnelle organisée, liée à la formation théorique et

**« À côté de masters disciplinaires aménagés incluant, parmi leurs composantes, des spécialités d'enseignement, le projet prévoit de créer des masters “ métiers de l'enseignement et de la formation ” spécialement dédiés à la préparation des concours de l'enseignement primaire et des métiers de la formation. »**

enrichie par une réflexion didactique, disciplinaire et pédagogique qui suppose des allers-retours entre terrain et formation accompagnée d'une réflexion encadrée par l'équipe pédagogique, cette dernière ne se contentant pas du traditionnel envoi des étudiants dans les classes. Les ateliers d'analyse et de pratique sont un des outils de formation que les établissements peuvent développer.

**« L'offre de formation pourra être diversifiée : parcours de master, unités d'enseignement (UE) libres ou optionnelles, préparations non diplômantes pour les étudiants déjà titulaires d'un master, formation spécifique pour les personnes en situation de reconversion professionnelle ou pour les candidats dispensés de conditions de diplôme. »**

L'offre de formation des établissements pourra être diversifiée : parcours de master, unités d'enseignement (UE) libres ou optionnelles, préparations non diplômantes pour les étudiants déjà titulaires d'un master, formation spécifique pour les personnes en situation de reconversion professionnelle ou pour les candidats dispensés de conditions de diplôme (parents d'au moins 3 enfants, sportifs de haut niveau).

Dans le cas où l'université peinerait à constituer un vivier d'étudiants de master, dans les départements et territoires d'outre-mer, un examen spécifique sera envisagé.

Indispensable pour l'accès au grade et à la fonction de professeur stagiaire, le master ne saurait se réduire à ce rôle de corridor administratif dans le recrutement et la formation des étudiants. Il reste avant tout une formation à la recherche et par la recherche, et il est un premier travail de chercheur ouvrant la voie à la préparation d'un doctorat. Le maintien de cette caractéristique est fondamental à l'heure où la recherche apparaît comme une priorité dans la bataille mondiale de l'intelligence, clef de la compétitivité économique et de la puissance des nations, suivant les termes du Président de la République. D'autre part, il doit devenir également un instrument de réorientation des étudiants en situation d'échec au niveau des concours et un outil d'évolution de carrière des maîtres souhaitant actualiser leurs compétences, perfectionner leur pratique, aborder d'autres activités d'enseignement ou de formation ou accéder à des responsabilités administratives. À cet égard, il doit jouer un rôle important dans la formation continue, surtout en un temps où la formation tout au long de la vie se présente comme un objectif crucial.

### **b) Les concours de recrutement des maîtres des premier et second degrés**

Le projet ministériel prévoit de profondes modifications de l'esprit, des principes, du contenu et de l'organisation des concours, à l'exception de l'agrégation.

Les concours sont désormais définis en fonction de 3 priorités énoncées dans le rapport annexe de la loi pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Ces priorités servent de références au cahier des charges de la formation des maîtres : a) la culture disciplinaire, b) la capacité à planifier et à organiser un enseignement adapté à un niveau de classe, c) la connaissance du service public d'éducation. Ils seront organisés sur la base de 5 principes directeurs :

- mieux distinguer ce qui relève des universités, auxquelles incombe la responsabilité de la formation initiale des étudiants se destinant au professorat jusqu'au niveau du master, et ce qui relève de l'Éducation nationale, responsable du recrutement, de l'adaptation au métier et de la formation continue des maîtres
- passer, au plan des concours, d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur
- s'orienter vers une meilleure harmonisation des conditions de recrutement des différentes catégories de professeurs en fixant de façon générale un même nombre et les mêmes types d'épreuves à tous les concours, à l'exclusion de l'agrégation
- assurer la prépondérance des coefficients des épreuves d'admission dont la finalité sera dorénavant de permettre de choisir les candidats aptes aux fonctions d'enseignant ou de CPE sur des critères d'ordre pédagogique et didactique ainsi que de connaissance du futur milieu d'exercice
- impliquer, dans le recrutement des personnels de direction, des membres de l'administration et de la hiérarchie de l'Éducation nationale ainsi que des membres de la société civile.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à la fin du premier semestre de chaque année universitaire ; les épreuves orales d'admission se dérouleront en juin.

Le référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant figurant dans le cahier des charges de la formation des maîtres sera pris en compte dans la conception de toutes les épreuves des nouveaux concours<sup>3</sup>.

**« Dans leur forme nouvelle, les concours de recrutement seront désormais centrés sur 3 priorités : a) la culture disciplinaire, b) la capacité à planifier et organiser un enseignement adapté à un niveau de classe, c) la connaissance du service public d'éducation. »**

---

3 - [www.versailles.iufm.fr/espacepresse/pdf\\_espacepresse/decla\\_men131008.pdf](http://www.versailles.iufm.fr/espacepresse/pdf_espacepresse/decla_men131008.pdf)

a) Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)

**« Le concours de recrutement des professeurs des écoles est centré, à l'écrit sur une épreuve écrite de français et de culture humaniste et une épreuve de mathématiques et de culture scientifique et technologique, à l'oral sur une épreuve pédagogique de préparation d'une leçon et d'une épreuve d'entretien sur dossier. »**

- Les épreuves écrites d'admissibilité : elles doivent permettre d'apprécier la capacité du candidat à utiliser au niveau d'un public d'écoliers ses connaissances universitaires, ainsi que son aptitude à mener une réflexion épistémologique et historique sur les disciplines du concours

- l'épreuve écrite de français et de culture humaniste (4 heures, coefficient 2) : le candidat devra analyser un texte de 2 à 5 pages ou faire une note de synthèse d'un dossier de 10 pages au plus portant sur un thème littéraire, historique, géographique, civique ou moral, répondre à des questions d'ordre grammatical, orthographique ou lexical liées au document considéré, ainsi, qu'éventuellement, à des questions relatives à l'épistémologie ou à l'histoire d'une des disciplines concernées

- l'épreuve écrite de mathématiques et de culture scientifique et technologique (4 heures, coefficient 2) comportera la résolution de 2 ou 3 problèmes de mathématiques, l'analyse d'un document à caractère scientifique de 2 pages au plus et des questions d'ordre épistémologique ou historique appelant des réponses argumentées

- Les épreuves orales d'admission :

- la première de ces épreuves prend la forme d'un exercice pédagogique. Elle consiste en la préparation d'une leçon dont le sujet est tiré au sort et précise le niveau de classe considéré. L'exposé du candidat et l'entretien avec le jury doivent mettre en évidence l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser un enseignement de niveau pré-élémentaire ou élémentaire, à justifier ses choix pédagogiques et didactiques, à ordonner une progression pertinente dans la journée de classe et les programmes de la matière considérée. Et, bien sûr, ils doivent attester de la solidité des connaissances et de la culture du candidat.

- La seconde épreuve consiste en un entretien avec le jury. Le candidat doit préalablement analyser un dossier de 5 pages au plus portant sur le fonctionnement du système éducatif. L'entretien doit viser à vérifier les connaissances du candidat en la matière, son sens du service public d'éducation et son aptitude à exercer le métier d'enseignant.

En outre, les candidats doivent, pour être recrutés, justifier des 4 attestations suivantes : aptitude à nager au moins 50 m, qualification en secou-

risme, brevet informatique C2i, maîtrise d'une langue vivante étrangère au niveau C1 du cadre européen de référence.

b) Les concours de recrutement de professeurs de lycée et collège : CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP et de recrutement de CPE

- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Elles doivent permettre d'apprécier la capacité du candidat à transmettre à des collégiens et à des lycéens ses connaissances universitaires ainsi qu'à mener une réflexion épistémologique et historique sur sa (ou ses) discipline(s). Elles sont au nombre de 2. Chacune se déroule pendant une durée de 5 heures et est affectée du coefficient 2.

- Les épreuves orales d'admission :

Elles se répartissent en deux : une épreuve fondée sur la conduite d'un exercice pédagogique ; une épreuve d'entretien avec le jury.

- l'épreuve orale d'exercice pédagogique :

Le candidat doit présenter une question tirée du programme de collège, de lycée (général, technologique ou professionnel) ou des classes post-baccalauréat dans sa ou ses discipline(s) en l'adaptant au niveau de classe considéré et en l'insérant pertinemment dans une progression disciplinaire. Il peut également être demandé au candidat de traiter la question à 2 niveaux de la scolarité (collège ou lycée) ou pour 2 parcours du lycée. Dans tous les cas, le candidat devra justifier ses choix pédagogiques et didactiques.

Pour certaines disciplines dont les conditions pratiques le justifient, un second volet à cette épreuve pourra être proposé.

L'épreuve dure 3 heures, l'exposé et l'entretien avec le jury 1 heure, et l'ensemble est affecté d'un coefficient 3.

- l'épreuve d'entretien avec le jury :

Le candidat doit analyser un dossier de 5 pages maximum constitué de textes ou d'études de cas relatifs aux aspects concrets du fonctionnement du système éducatif. Il doit présenter son analyse au jury sous la forme d'un exposé suivi d'un entretien. Celui-ci doit permettre d'évaluer les connaissances du candidat se

**« Pour les CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP et concours de recrutement des CPE, les concours sont centrés à l'écrit sur une épreuve disciplinaire et sur une épreuve de réflexion épistémologique et historique, à l'oral sur une épreuve pédagogique et une épreuve d'entretien avec le jury. »**

rapportant aux valeurs et aux exigences du service public, à l'institution scolaire, au système éducatif, ainsi que sa capacité à exercer le métier de professeur de collège et de lycée.<sup>4</sup>

L'épreuve dure 3 heures, l'exposé et l'entretien avec le jury 1 heure, et l'ensemble est affecté du coefficient 3. Les concours du CAPES de documentation, du CAPLP (certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement en lycée professionnel) et de recrutement des CPE (conseillers principaux d'éducation) respecteront les modalités générales arrêtées pour les concours du CAPES et du CAPET en introduisant les adaptations nécessaires<sup>5</sup>.

**« À côté d'aspects positifs, le projet de réforme présente certains défauts. Le premier défaut est le risque induit de coalescence entre les études de master et la préparation aux concours de l'enseignement scolaire. »**

## 3 Critique du projet de réforme

### 1) Les défauts

#### **a) Les dangers de la coalescence des études de master et de la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement scolaire**

Intéressant, allant dans le sens souhaitable d'un relèvement de la qualité de la formation des maîtres et de l'enseignement dispensé à notre jeunesse, le projet de réforme du mode de recrutement et de la formation des maîtres de l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) présente cependant d'inquiétants défauts. Son défaut essentiel réside dans la coalescence préconisée entre les études de master et la préparation aux concours de l'enseignement scolaire.

La charte du 30 septembre 2008 présente une organisation en 4 grands volets : disciplinaire, épistémologique (et historique), didactique, professionnel. La mouture définitive du projet (13 octobre 2008) communiquée aux présidents d'universités et directeurs d'IUFM (17 octobre) annonce des

4 - <http://www.education.gouv.fr/cid28809/menh0914011n.html>

5 - Cf. sur ce plan les décrets fixant les conditions de nomination et de candidature aux concours de recrutement à l'enseignement primaire et secondaire :

- décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut des professeurs certifiés.

- arrêté du 30 avril 1991 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du CAPES.

- projet ministériel relatif à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants du 13 octobre 2008.

masters en 4 ou 5 composantes : la culture scientifique dans la (ou les) discipline(s) de l'étudiant-candidat, un savoir-faire expérimental (pour les disciplines le requérant), l'initiation à la recherche par un travail personnel de recherche (devant aboutir à la soutenance d'un mémoire) et une formation professionnelle englobant stages d'observation et de pratique accompagnée, didactique, psychologie des apprentissages et connaissance du système éducatif. Les étudiants désireux de faire carrière dans l'enseignement primaire s'engageront dans un master spécifique (" métiers de l'éducation et de la formation ") articulés en 4 ou 5 volets (le ministère laisse une certaine latitude sur ce point) : humanités/sciences et technologie/didactique/ psychologie du développement et des apprentissages, sciences humaines appliquées à l'éducation/outils pédagogiques et communication sans exclusive des autres composantes de la formation (connaissance du système éducatif, préparation aux concours et stages).

En 2 ans, les étudiants désireux de devenir enseignants devront donc tout à la fois effectuer et soutenir devant un jury un mémoire de recherche, suivre les enseignements scientifiques de leur spécialité, étudier l'épistémologie, l'histoire et la didactique de leur discipline, étudier la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, la psychologie de la connaissance, et assimiler les notions fondamentales de pédagogie et de communication nécessaires à la transmission du savoir à une classe.

En outre, ils devront suivre des stages d'observation et de pratique accompagnée en école ou en établissement scolaire. C'est tout simplement impossible, et on peut craindre qu'une fois devenue réalité institutionnelle, la réforme, mise en œuvre à marche forcée, donne lieu, en fait, à une formation professionnelle bâclée, mâtinée de masters ayant perdu la majeure partie de leur fonction d'initiation à la recherche et alignés sur les besoins des candidats aux concours<sup>6</sup>.

**« Le deuxième défaut tient au risque d'éparpillement induit par la surcharge d'activités imposées au candidat dans le délai des deux ans de préparation impartis, avec pour conséquence probable une formation bâclée et une culture disciplinaire réduite à un vernis. »**

6 - Cf. les articles en ligne de l'association SLU (Sauvons l'Université) :

• Alexis Gréolois, « Sur la mastérisation des concours de recrutement des enseignants », 23 octobre 2008.

Texte disponible sur <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article736>.

• association SLU : « Non à la mastérisation de la formation des enseignants » (appel collectif), 25 octobre 2008. Texte disponible sur <http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/DossierMasterisationSLU.pdf>.

- les articles en ligne du Café pédagogique du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, en particulier :

• Philippe Meirieu, « Un tour de passe-passe », juin 2008. Texte disponible sur

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/07/PhilippeMeirieuuntourdepasse-passe.aspx>.

• André Ouzoulias, « Formation des maîtres : où va-t-on si vite ? », 13 septembre 2008. Texte disponible sur [http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation\\_ouzoulias.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation_ouzoulias.aspx). André Ouzoulias, « Les déclinologues mentent ».

<http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/OuzouliasDeclinologuesmentent.aspx>.

• André Giordan, « Ce n'est pas par des masters disciplinaires qu' on préparera valablement à ce métier », septembre 2008. Texte disponible sur

[www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation\\_AndreGiordan.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation_AndreGiordan.aspx)

La concomitance des deux préparations (inévitables pour les étudiants qui aspireront à l'enseignement et n'auront ni le temps ni les moyens d'attendre d'avoir obtenu un master) présente le danger d'en additionner les inconvénients tout en en réduisant notablement les avantages respectifs.

Dans cette hypothèse, les risques sont considérables tant pour la qualité de la recherche universitaire que pour celle du recrutement et de la formation professionnelle des enseignants. La direction de l'enseignement supérieur et de la recherche a beau, dans sa lettre aux présidents d'universités, aux directeurs d'IUFM, et aux recteurs, prévenir contre la possible dérive d'une réduction des masters à la préparation aux concours de recrutement, celle-ci paraît hautement probable. Et les étudiants s'engageant dans la préparation conjointe d'un master et d'un concours pourraient à la fois ne pas acquérir de formation sérieuse à la recherche et devenir des enseignants mal préparés à l'exercice de leur métier<sup>7</sup>. Et, pour répondre à la demande des nombreux candidats à l'enseignement scolaire, les universités pourront être tentées de créer des masters allégés, édulcorés, mêlant connaissances générales, volets de spécialisation et préoccupations pédagogiques, qui n'initieront véritablement ni à la recherche ni à l'enseignement.

À cet égard, les masters "métiers de l'éducation et de la formation" auront un effet d'entraînement néfaste. En fait, le vice rédhibitoire du projet consiste bien dans cette fameuse "mastérisation", cette exigence imposée à tout candidat à l'enseignement scolaire d'obtenir un master.

Non seulement, il est impossible à un étudiant-candidat de tout faire en même temps (en 2 ans), mais master et préparation au(x) concours obéissent

**« Le risque est grand de voir les masters "métiers de l'éducation et de la formation" exercer un effet d'entraînement néfaste sur les autres masters et induire une baisse générale du niveau d'exigence et de compétence acquise des diplômes de second cycle. »**

7 - Cf. sur ce point les articles de Jean-Louis Auduc dans le Café pédagogique du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 :

• "Quelles représentations du métier d'enseignant à travers les divers textes ministériels parus en octobre ?"

• "Pour une réforme de la formation des enseignants qui permette d'améliorer notre système éducatif".

<http://www.cafepedagogique.net/expresso/Pages/2009/03/PourReformeFormationEnseignants.aspx>

• "Pourquoi, pour faire réussir la mastérisation, il faut modifier le calendrier proposé par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur".

[http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2009/formation\\_Auduc\\_Master.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2009/formation_Auduc_Master.aspx)

ainsi que l'appel de Cécile de Hosson (chercheuse en didactique) intitulé : « "Mastérisation". La formation des enseignants du primaire et du secondaire en danger », publié sur le site de l'association SLR (Sauvons la recherche) le 17 mars 2009. <http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article2657>.

8 - Cette critique rejoint pour partie celle faite par les syndicats enseignants. Dès l'annonce de sa mise en musique prochaine, ces derniers ont fait part de leur vive opposition au projet de réforme. Entre juin 2008 et juin 2009, tous ou presque ont manifesté leur hostilité au projet de mastérisation des concours de recrutement de l'enseignement primaire, dénonçant, avec une magnifique constance, le souci du gouvernement de bâcler la formation des enseignants pour faire des économies et, par la mastérisation, d'accélérer le déclin des petites universités tout en démantelant le statut de fonctionnaire des corps enseignants et le service public éducatif. Plutôt que de nous lancer ici dans une longue et fastidieuse énumération, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux sites des principales organisations syndicales d'enseignants : FSU, SNES, SNE-SUP, UNSA, SGEN-CFDT, FO-SNLC, SUD-Education, CNT-FTE, etc... Nous recommandons également au lecteur les articles relatifs au sujet mis en ligne sur le site du Café pédagogique.

sent à 2 logiques différentes, voire incompatibles, et le premier n'est en rien indispensable à une formation de qualité des enseignants<sup>8</sup>.

### **b) L'inadéquation de l'exigence du master à l'enseignement scolaire**

Le ministère déclare, dans son texte de cadrage du 12 septembre 2008, que la réforme projetée entraînera une “ élévation du niveau de recrutement et une amélioration de la qualité de la formation ” des maîtres des premier et second degrés d'enseignement. Ces deux effets prétendument bénéfiques de son projet lui paraissent liés, et, plus exactement, le second, selon lui, découlera naturellement du premier dont il est l'objectif. Selon ses propres termes, “ l'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants dispensé à nos élèves ”(communiqué de presse du 12 mars 2009). Elever le niveau du diplôme exigé pour améliorer la formation des maîtres et donc la qualité de leur enseignement, tel est l'objectif déclaré du projet de réforme.

Aux yeux du ministère, la qualité de la formation et de l'enseignement des maîtres dépend de leur niveau d'études universitaires, et les meilleurs d'entre eux sont ceux qui maîtrisent le plus de connaissances.

Ce point de vue comporte une bonne part de vérité (on n'enseigne bien que ce que l'on connaît bien, et il n'existe pas de bon maître ignorant) mais paraît tout de même discutable : est-il certain que le master corresponde mieux que la licence au niveau de connaissance exigible de tout candidat à l'enseignement ? On ne peut se contenter de la réponse simpliste suivant laquelle, étant supérieur, il élève la qualité intellectuelle des maîtres, d'autant plus que, nous le verrons, il est de nature très différente de la licence et représente une rupture tant méthodologique que conceptuelle relativement à celle-ci.

La préparation au master constitue une nouvelle étape des études supérieures, celle de la recherche, après le stade des 3 années de licence consacrées à l'acquisition, puis à la maîtrise et à la consolidation de données de savoir et de connaissances spécialisées constitutives du corpus d'une discipline précise. L'étudiant accroit, certes, son niveau d'études, mais sur un plan différent de celui acquis durant ses années de licence. En outre, ce niveau de connaissance sera le plus souvent sans rapport avec les exigences et les réquisits moraux de l'enseignement dispensé dans les établissements des premier et second degrés. Du niveau scolaire ou général du cycle L dans lequel ce qui

**« La  
mastérisation  
des concours de  
recrutement à  
l'enseignement  
primaire risque  
d'accentuer la  
tendance à la  
secondarisation  
de l'université  
observée ces  
dernières  
années en  
détruisant  
l'esprit de  
formation à la  
recherche et en  
accentuant  
l'esprit de  
bachotage. »**

était attendu de lui était essentiellement la maîtrise des raisonnements et des méthodes de base de sa discipline, il va passer au niveau véritablement supérieur, celui du cycle M, soit un véritable approfondissement et l'entrée dans une démarche authentique de recherche réservée aux seuls spécialistes.

**« Le basculement du recrutement des enseignants des premier et second degrés du niveau L au niveau M risque d'entraîner une dévaluation des premiers sans aucunement élever le niveau de formation des seconds. »**

La poursuite d'études de master (niveau M), puis de doctorat (niveau D), avec, au cœur, l'élaboration d'un mémoire de recherche, marque traditionnellement une rupture de seuil, tant en France qu'à l'étranger. Elle correspond au moment où l'étudiant se spécialise non plus dans sa discipline, comme lors de son entrée à l'université, mais dans un domaine précis, un secteur délimité de celle-ci. Partant, elle est également le moment où l'étudiant se coupe du monde profane, du commun, où il se coupe aussi – certes dans une moindre mesure – des chercheurs des autres secteurs de sa discipline et intègre un cercle restreint de spécialistes vivant selon leur rythme, leur "Weltanschauung" propre, leurs valeurs, codes et conventions, fortement distincts de ceux de la société profane, les élèves des lycées et collèges et leurs parents en particulier.

Le master, et puis le doctorat, apparaissent comme des domaines de la singularité, lors même que l'on y pratique le travail d'équipe et la solidarité de clan. Tout y est spécifique, unique : le secteur de spécialité, les équipes de recherche, les sujets de master et de thèse, l'apport de chacun au domaine considéré, l'approche. La méthode de travail et d'exposition elle-même porte une forte empreinte personnelle, même si elle se plie à des canons académiques et autres codes. Et le rythme de travail est très personnel, lent, marqué par une forte exigence de maturation, fondamentalement différent de celui qu'exige la satisfaction des besoins de la société en général – et, en particulier, d'élèves disposant d'un temps limité (l'année scolaire, le cycle d'études, d'acquisition d'une formation générale incluant un grand nombre de matières – et de la préparation des concours de l'enseignement scolaire.

La massification des masters, et surtout le basculement du recrutement des enseignants des premier et second degrés du niveau L au niveau M, risquent d'entraîner une dévaluation des premiers sans aucunement élever le niveau de formation des seconds.

À moins de n'envisager une carrière dans l'enseignement qu'après l'obtention d'un master, les aspirants à ce métier courent ainsi fortement le risque de se sentir écartelés entre les caractéristiques opposées de types différents d'études et d'éprouver la plus grande difficulté à les concilier en répondant également à leurs exigences contradictoires, d'autant plus

que le travail de recherche et la préparation du concours suffiront amplement à occuper la totalité de leur temps.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1894, Louis Liard, Ernest Lavisce et Eugène Spuller avaient rendu obligatoire l'obtention du diplôme d'études supérieures (créé en 1886, ancêtre de l'ancienne maîtrise) pour les candidats à l'agrégation (alors unique concours de recrutement des maîtres du secondaire).<sup>9</sup>

Mais, outre que la préparation de ce diplôme intervenait censément (et nettement) avant le concours, le caractère culturellement élitiste et homogène et numériquement très restreint du public des lycées rendait cette mesure adéquate, sinon indispensable. De plus, la France devait rattraper son profond retard universitaire sur l'Allemagne et, à partir de là, utiliser les acquis de la recherche pour nourrir son enseignement secondaire et donner à la nation les cadres et les citoyens éclairés dont elle avait besoin.<sup>10</sup>

Trop différent, par nature, du niveau d'exigence attendu des enseignants des premier et second degrés, trop éloigné, de par les modes de fonctionnement intellectuel et les méthodes d'étude et de réflexion qu'il implique, des besoins réels des élèves de l'enseignement scolaire, le master n'est pas indispensable à la formation des professeurs des lycées et collèges. D'autre part, sa préparation diffère trop, *in essentia*, de celle de tout concours pour être conduite de concert avec elle. Il faut une garantie de savoir. Mais ce rôle de garantie n'incomberait-il pas plutôt à la licence ?

Cette dernière devrait représenter un niveau d'études fiable attestant que son détenteur est un très bon généraliste dans sa discipline et, par là même, un professionnel ou un spécialiste parfaitement compétent pour l'enseigner à un public profane, en l'occurrence à de futurs citoyens devant accéder à un degré honorable de culture générale.

**« Le projet de réforme signe à terme la fin sinon du concours du moins de l'esprit du concours d'agrégation tel que l'avaient conçu les penseurs et universitaires du dix-neuvième siècle. »**

---

9 - Louis Liard, Ernest Lavisce et Eugène Spuller avaient rendu obligatoire l'obtention du diplôme d'études supérieures (créé en 1886, ancêtre de l'ancienne maîtrise) pour les candidats à l'agrégation (alors unique concours de recrutement des maîtres du secondaire). Mais, outre que la préparation de ce diplôme intervenait censément (et nettement) avant le concours, le caractère culturellement élitiste et homogène et numériquement très restreint du public des lycées rendait cette mesure adéquate, sinon indispensable. De plus, la France devait rattraper son profond retard universitaire sur l'Allemagne et, à partir de là, utiliser les acquis de la recherche pour nourrir son enseignement secondaire et donner à la nation les cadres et les citoyens éclairés dont elle avait besoin

Cf. en particulier Alain Renaut : les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture, Calmann-Lévy, 1995 (chapitre 2 et 3) et Quel avenir pour les universités ? Essai de politique universitaire (chapitre 2), Timée- éditions, octobre 2008.

10 - Cf. en particulier Alain Renaut : les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture, Calmann-Lévy, 1995 (chapitre 2 et 3) et Quel avenir pour les universités ? Essai de politique universitaire (chapitre 2), Timée- éditions, octobre 2008.

Le ministère reconnaît d'ailleurs implicitement ce rôle fondamental de la licence puisque ce diplôme est la condition impérieuse de tout acte de candidature à un concours et que, concernant les concours de recrutement de professeurs du second degré (toutes catégories confondues), le niveau des épreuves écrites d'admissibilité est celui de la licence (et on peut penser, bien que cela ne soit pas précisé, que ce niveau sera moindre pour les candidats à l'enseignement primaire). Dans ces conditions, comment justifier l'exigence du master ? En quoi " la lecture informée et critique des travaux de recherche susceptible d'éclairer sa pratique " [celle de l'enseignant], suivant les termes de la lettre ministérielle du 17 octobre 2008, requiert-elle de toute évidence la possession de ce diplôme ?

**« L'un des grands mérites du projet tient en la professionnalisation des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés. »**

En fait, l'enseignement scolaire n'a pas besoin d'enseignants-chercheurs mastérisés, mais de maîtres d'une culture générale étendue, très instruits dans leur(s) discipline(s) et possédant une solide formation pratique, leur permettant de prendre leur classe en main et de former, en sachant capter leur intérêt, les élèves qui leur sont confiés. Et, sur ce point encore, le ministère semble aller dans le sens que nous défendons puisqu'il affirme expressément vouloir " passer d' une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l' employeur " et que les épreuves orales d'admission des nouveaux concours, affectées d'un coefficient supérieur à celui des épreuves orales d'admission revêtent l'une un caractère pédagogique avoué et marqué, l'autre un caractère informatif et éthique explicite.

## **2) Les mérites du projet**

Pourtant, le projet ministériel comporte des aspects incontestablement positifs. Il préconise un mode de recrutement des maîtres fondé sur une formation et des exigences professionnelles, il entend mettre fin à la dichotomie savoir de haut niveau/aptitude pédagogique, et il instaure une sensibilisation forte à l'enseignement dès le stade de la licence.

### **a) Une nette et salubre professionnalisation des concours**

- L'un des grands mérites du projet ministériel tient en la professionnalisation des concours de recrutement des enseignants des premier et second

degrés. Suivant ses propres termes, il les fait “passer d’une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l’employeur”.

Le projet ministériel propose une formation professionnelle cohérente liant étroitement des études universitaires solides dans une discipline donnée d’enseignement scolaire, l’acquisition d’un savoir didactique indispensable et d’une réflexion épistémologique et historique utile au choix de la meilleure méthode de transmission du savoir, une information sérieuse sur le système éducatif, les multiples aspects du métier de professeur, et une initiation à l’exercice concret de l’activité d’enseignant par des stages d’accompagnement et de pratique accompagnée.

### **b) La fin de la dichotomie haut niveau d’études/apptitude pédagogique**

Celle-ci marque une double rupture :

- une rupture avec des épreuves de concours fondées presque exclusivement sur la restitution, suivant des canons et des codes purement académiques de connaissances universitaires de haut niveau portant sur des sujets beaucoup plus en rapport avec l’état de la recherche dans la discipline du candidat qu’avec les programmes scolaires et les besoins des élèves. Jusqu’ alors, la capacité du candidat à réussir dans ces épreuves devant un jury composé d’universitaires ne préjugait en rien de son aptitude à transmettre des connaissances scolaires à de jeunes élèves de lycées et de collèges. C’est, du reste, ce que l’on reprochait à l’ancien système qui voyait de très brillants esprits reçus avec brio à l’agrégation se révéler de piètres enseignants.
- une rupture avec la dérive idéologique pédagogue et égalitaire et le manque de rigueur et de sens pratique de la formation dispensée depuis 2 décennies par les IUFM.

### **c) Une sensibilisation aux métiers de l’enseignement et de la formation dès la licence**

De plus, il a soin d’organiser en amont une préparation à cette formation puisque nous avons vu que, dès la deuxième année de licence, les étudiants auront la possibilité de se sensibiliser (y compris par un stage validé) aux activités d’enseignement. Il s’en faut de peu que ce projet soit excellent. En effet, s’il ne pré-

**« Le projet marque une double rupture : avec des épreuves de concours fondées presque exclusivement sur la restitution, suivant des canons et des codes purement académiques de connaissances universitaires de haut niveau ; avec la dérive idéologique pédagogue et égalitaire de la formation dispensée depuis 2 décennies par les IUFM. »**

sentait pas le grave défaut de la “ mastérisation ” (qui lui a donné son appellation courante), il nous donnerait enfin le mode de recrutement et de formation des enseignants dont nous avons aujourd’hui besoin.

# 4

## Préconisation

Amender le projet pour en faire véritablement un mode de recrutement et de formation des enseignants adapté à notre temps. Il est certes nécessaire d'exiger des candidats aux concours de recrutement de l'enseignement scolaire un niveau d'études élevé et fiable. Mais la satisfaction de cette condition doit être effective lors de l'obtention de la licence, non de celle du master dont les exigences sont d'une autre nature. La licence sanctionne en effet 3 années d'études supérieures qui ont fait de l'étudiant un spécialiste de sa discipline capable d'instruire en celle-ci les jeunes élèves qui lui seront confiés et, d'une manière générale, tous les non-spécialistes (sauf, peut-être dans les rares cas où ces derniers se révèlent des lecteurs avertis et des amateurs éclairés).

L'utilisation exclusive du concours comme instrument de sélection et de revalidation des études supérieures par une surenchère effrénée et vétilleuse de connaissances hautement spécialisées sans rapport avec le niveau normal des élèves, *l'exigence d'un diplôme supérieur à la licence et axé sur la recherche, sont le résultat de l'abaissement général de la valeur réelle et la dévaluation objective des diplômes*<sup>11</sup> dans une institution scolaire et universitaire confrontée à un processus de massification sans limite du public -et, refus obstiné de la sélection aidant- d'abaissement corrélatif des exigences.

Diplôme sanctionnant une aptitude à la recherche, centré sur une spécialité étroite au sein d'une discipline, le master spécialise l'étudiant sans élever ses connaissances générales dans cette discipline et a peu à voir avec l'enseignement scolaire, nous l'avons vu.

11 - Cf, sur ce sujet précis, entre autres :

- Christian Baudelot et al., « Les diplômes se dévaluent-ils en se multipliant ? », Economies et statistiques, n° 225, pp. 3-15, 1986.

- Claude Gamel, « La dépréciation des diplômes : existence, mesure, interprétation », rapport final des 7ièmes journées du SESAME (Séminaire d'études et de statistiques appliquées à la modélisation en économie), Lyon, GATE, 8-9 septembre 1997

- Claude Gamel, « Le diplôme, un signal en voie de dépréciation ? Le modèle de Spence réexaminé », Revue d'économie politique, n° 1, janvier-février 2000.

- Philippe Lemistre, « Dévalorisation des diplômes et accès au premier emploi », Revue d'économie politique, vol. 113, 2003/1.

**« L'exigence d'un diplôme supérieur à la licence est le résultat de l'abaissement général de la valeur réelle et la dévaluation objective des diplômes dans une institution scolaire et universitaire confrontée à un processus de massification sans limite du public -et, refus obstiné de la sélection aidant- d'abaissement corrélatif des exigences. »**

Il est absurde d'affirmer que le détenteur d'un master en histoire a plus de connaissances historiques utiles à l'enseignement de cette discipline à des élèves de collège ou de lycée que le détenteur d'une simple licence au motif que le master se situe chronologiquement après la licence et hiérarchiquement au-dessus d'elle. En fait, il est plus érudit dans un secteur très limité des études historiques et s'est initié à la pratique des méthodes et techniques de la recherche, c'est tout. Pour le reste, son niveau de maîtrise générale de l'histoire ne diffère pas sensiblement de celui d'un bon licencié. D'ailleurs, peut-on réellement penser que l'exigence du master élèvera le niveau général des enseignants lorsqu'on sait que, parmi eux, 50% des femmes (lesquelles forment 60% de l'effectif total) et 33% des hommes possèdent une maîtrise (au moins, car certains ont un DEA, voire un doctorat) et que cette proportion représente le quart de ceux d'entre eux âgés de 34 à 43 ans ?

Le master ne doit donc pas constituer une condition obligatoire à l'accès à des fonctions de professeur titulaire du premier ou du second degré. Encore faut-il que la licence ait une valeur intrinsèque réelle, qu'il n'existe pas autant de niveaux de licence que de licenciés et que l'effectif de ces derniers et des aspirants à l'enseignement ne soit pas pléthorique. C'est dire que la réforme du recrutement et de la formation des enseignants ne saurait être conçue indépendamment d'une réforme des études secondaires et supérieures fondée sur la diversification de ces dernières.

La superstition du titre et la surenchère diplômante d'une part, l'opposition spécieuse et nocive entre savoir de haut niveau et aptitude pédagogique, qui empoisonne le débat sur l'enseignement depuis plus d'un demi-siècle d'autre part, sont, malgré leur antagonisme apparent, deux aspects du même vice infernal d'une institution scolaire et universitaire – la nôtre – qui n'a pas su assumer l'inévitable élargissement des études secondaires (et supérieures dans une moindre mesure) à des publics nouveaux souvent dépourvus d'héritage culturel académique et répondre aux mutations économiques génératrices de nouvelles couches sociales à la formation professionnelle desquelles ne pouvaient répondre ni les études classiques de l'Université napoléonienne ni l'école primaire et le primaire supérieur d'inspiration "ferryste". Elles sont le propre d'un pays – le nôtre – qui n'a su ni ouvrir raisonnablement, ni diversifier judicieusement (au plan des formations, quant aux méthodes et au niveau des structures administratives et des modes de gestion) son système d'enseignement, et, en conséquence, a subi (et toute la société avec lui) la massification d'études toutes alignées sur le modèle universitaire traditionnel au sein d'une institution scolaire demeurée largement centralisée. En un système socialement élitiste et centralisé qui refuse toute adaptation, l'ouverture, fatale, instille nécessairement une péda-

**« La superstition du titre et la surenchère diplômante d'une part, l'opposition spécieuse et nocive entre savoir de haut niveau et aptitude pédagogique sont le propre d'un pays qui n'a su ni ouvrir raisonnablement, ni diversifier judicieusement son système d'enseignement. »**

gogie d'inspiration idéologique, partisane et égalitaire aboutissant à la dévaluation (intrinsèque et sociale) des diplômes.

**« Le seul remède à cette massification délétère est la diversification : la diversification des cursus et des formations, des programmes et des méthodes d'enseignement, des établissements scolaires, des modes d'administration et de gestion, et même du statut juridique des institutions et des personnels. »**

Cette pédagogie s'adapte à un public massif et hétérogène dans la mesure même où elle bannit les connaissances de haut niveau et amenuise les contenus de savoir, les réduisant à leur plus simple expression, celle d'une indigente vulgate culturelle qui, ni n'élève intellectuellement et spirituellement ni ne présente quelque utilité pratique. Mais elle régnera en maîtresse absolue aussi longtemps que durera cette massification d'études uniformes et centralisées car elle lui est consubstantielle. Le seul remède à cette massification délétère est la diversification : la diversification des cursus et des formations, des programmes et des méthodes d'enseignement, des établissements scolaires, des modes d'administration et de gestion, et même du statut juridique des institutions et des personnels.

Chaque établissement public ou privé devrait être maître de ses programmes et de ses méthodes d'enseignement, élaborés en concertation avec les pouvoirs publics et les milieux économiques régionaux et locaux, ainsi que de son mode d'administration et de gestion (sous contrôle légal). et il conviendrait de stimuler l'initiative privée en matière d'enseignement et de formation. C'est à cette seule condition que l'on donnera à chacun des publics scolaires spécifiques les enseignants et les modes d'enseignement qui lui conviennent, ce qui réduira le temps de formation incroyablement long et les nombreux allers-retours entre les stages en situation, les retours d'expériences, la critique rétrospective et réflexive de l'action et des méthodes, inconvénients inhérents à la pédagogie de masse actuelle.

Le projet ministériel indique qu'il est possible de recruter et de former des enseignants sur une exigence sérieuse de connaissances universitaires sans pour cela revalider au prix fort le niveau universitaire (caractéristique des concours classiques) et sans réduire les exigences en matière de niveau scolaire. La compétence intellectuelle des maîtres doit reposer sur le haut niveau et la fiabilité de l'enseignement universitaire et des diplômes le sanctionnant beaucoup plus que sur le caractère difficile des concours de recrutement.

Ces derniers ont à révéler des prédispositions particulières à la transmission des connaissances à un public jeune, non à dégager quelques bons éléments d'une masse de diplômés médiocres. Autrement dit, la sélection des futurs enseignants doit commencer bien avant l'année du concours, dès l'entrée à l'université, par une exigence de niveau élevé des candidats à la licence. Il reste que l'on voit mal comment cela deviendra concrètement possible aussi longtemps que règneront la démagogie ambiante et l'utopisme pédagogique. Par ailleurs, le projet fait justice de l'opposition spéieuse entre connaissance de haut niveau et aptitude pédago-

gique. Mais cette affirmation de principe restera vaine tant que les acteurs du monde scolaire et universitaire ne s'inscriront pas dans une politique de rupture avec l'idéologie égalitaire et massificatrice qui sous-tend et guide l'institution scolaire depuis plus de quatre décennies.

Or, l'acceptation élogieuse du " lycée républicain " et la réforme des études de second cycle dans le sens de la réussite de tous au baccalauréat par la disparition des filières, l'extrême individualisation des parcours et la " modularisation " des enseignements<sup>12</sup> va au rebours d'une telle rupture. Elle tendrait plutôt à conforter, en toute logique, l'orientation pédagogue de l'enseignement. De ce point de vue, il y a une contradiction criante entre la réforme des lycées (actuellement suspendue) et le projet de réforme du recrutement et de la formation des enseignants que nous discutons ici. En son état actuel, le projet ne convainc vraiment personne. Et déjà, pour cette seule raison il sera imparfaitement appliqué et ne produira pas une amélioration qualitative sensible de la formation des maîtres.

De plus, il rendra l'accès au métier très difficile du fait de l'obligation de préparer un master. Enfin, en abaissant le niveau d'exigence requis pour l'obtention du master, il nuira à la recherche universitaire. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir à ce qui, dans ce projet, se rapporte spécifiquement à la formation professionnelle des enseignants (réforme des concours de recrutement et de l'initiation à l'enseignement) ? Suivant cette option, il conviendrait de :

- renoncer à l'exigence du master pour l'accès aux fonctions de professeur des écoles ou des lycées et collèges ;
- inclure, dans une formation spécifique cohérente les enseignements didactiques, la pédagogie et la connaissance du système éducatif (de son fonctionnement et de son éthique) préconisés par le projet ;
- distinguer fortement la formation des professeurs des écoles, celle des professeurs des collèges et des lycées professionnels et celle des professeurs des lycées généraux et technologiques ;
- conserver l'idée d'organisation de stages d'observation et de pratique accompagnée durant l'année de la préparation du concours, et l'idée d'une sensibilisation, dès le cycle de la licence, aux métiers de l'enseignement et de la formation (sous la forme de séminaires, de forums, de l'organisation d'un tutorat étudiant, et d'un stage validé, toutes dispositions contenues dans le projet mais encore imprécises à ce jour) ;

12 - Il s'agit là, bien entendu, du projet de réforme des lycées de Xavier Darcos, lancé en 2008, mais suspendu en raison de l'hostilité rencontrée.

**« L'acceptation élogieuse du "lycée républicain", la réforme des études de second cycle dans le sens de la réussite de tous au baccalauréat par la disparition des filières, la "modularisation" des enseignements risquent paradoxalement de conforter en amont l'orientation pédagogue de l'enseignement. »**

- conserver l'idée de concours de recrutement composés d'épreuves à caractère professionnel marqué rompant avec la traditionnelle revalidation des savoirs universitaires.

**« Des solutions existent mais elles ne pourront prendre corps sans une "démassification" de notre enseignement supérieur, laquelle implique la réintroduction à tous les niveaux d'une véritable orientation, d'une juste sélection et d'une offre très variée de formations dès le stade du lycée. »**

Tout ceci, redisons-le, ne peut prendre corps sans une " démassification " de notre enseignement supérieur, laquelle implique la réintroduction à tous les niveaux et dans toutes les disciplines d'une véritable orientation.

Cette orientation passe par une décentralisation accrue de notre système scolaire et universitaire et une autonomie des EPLE et des établissements d'enseignement supérieur. Concernant ce dernier, la loi LRU du 10 juillet 2007, si elle ouvre timidement la voie à cette démarche, est pourtant encore loin d'en avoir exploré toutes les dimensions et surtout d'en avoir consacré juridiquement tous les moyens.

En l'état actuel des choses, la préparation aux concours de recrutement et la formation des maîtres devraient se faire au sein de l'université. On ne peut que s'en féliciter dans la mesure où cette mesure signale un recentrement de la formation universitaire des maîtres sur les disciplines plutôt que sur les sciences transverses de la psychopédagogie et de la didactique devenues au fil du temps quasi hégémoniques au sein des IUFM. Il n'en reste pas moins que le projet de réforme du système de formation des maîtres proposé par le gouvernement demeure fort en deçà des exigences requises par le défi d'assurer une saine formation des enseignants du primaire en même temps que le renouvellement nécessaire des voies de recrutement. Une saine remise à plat du système de la formation des maîtres ne pourra se faire sans une remise à plat des méthodes et des contenus enseignés aux futurs professeurs des écoles. Elle ne pourra prendre corps qu'à la condition de repenser de fond en comble le système d'évaluation et de promotion des enseignants au fil de leur carrière. Elle supposera enfin pour prendre toute sa dimension de pouvoir faire travailler en synergie universitaires, maîtres formateurs des premier et second degrés, personnels non-enseignants des écoles, collèges et lycées (conseillers principaux d'éducation, psychologues scolaires, chefs d'établissement) afin de capitaliser le meilleur de leur expérience et de faire sortir le système de formation et de recrutement des maîtres de la logique bureaucratique et administrative dans laquelle il s'est par trop enfermé depuis des décennies.

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

### **I) Sources officielles**

- 1) Lettre de mission du 5 juillet 2007, du Président de la République, Nicolas Sarkozy, au ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos.
- 2) Document de cadrage du projet de réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés, articulé autour de 10 principes fondamentaux et transmis aux organisations syndicales d'enseignants (12 septembre 2008).
- 3) Charte résumant le projet de réforme, signée par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que par les présidents de la conférence des présidents d'universités (30 septembre 2008).
- 4) Version définitive du projet de réforme, communiqué par le ministère de l'Éducation nationale (13 octobre 2008).
- 5) Lettre par laquelle le directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, Patrick Hetzel, communique la version définitive du projet aux recteurs d'académies (chanceliers des universités) et aux directeurs d'IUFM (17 octobre 2008).

### **II) Présentations, commentaires, critiques du projet de réforme**

- 1) Communiqué de la conférence des directeurs d'IUFM du 21 septembre 2007 intitulé : "Master et formation des enseignants".
- 2) Présentation du projet de réforme par l'association Promotion et défense des étudiants (PDE), datée du 11 novembre 2008, à la suite d'une rencontre de PDE avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une des très rares prises de position publiques en faveur du projet.
- 3) Articles en ligne émanant de spécialistes reconnus des problèmes éducatifs :
  - a) **Articles en ligne de l'association Sauvons l'Université :**

Grelois (Alexis), « Sur la mastérisation des concours de recrutement des enseignants », 23 octobre 2008.

Association SLU : "Non à la mastérisation de la formation des enseignants", appel collectif, 25 octobre 2008.

**b) Articles en ligne du Café pédagogique, en particulier :**

Auduc (Jean-Louis) ; « Pour une réforme de la formation des enseignants qui permette d'améliorer notre système éducatif ». Texte disponible sur <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2009/03/PourReformeFormationEnseignants.aspx>

Auduc (Jean-Louis), « Pourquoi, pour faire réussir la mastérisation, il faut modifier le calendrier proposé par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ».

Texte disponible sur : [www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2009/formation\\_Audic\\_Master.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2009/formation_Audic_Master.aspx).

Giordan (André), « Ce n'est pas par des masters disciplinaires qu'on préparera valablement à ce métier », septembre 2008. Texte disponible sur : [http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation\\_AndreGiordan.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation_AndreGiordan.aspx).

Meirieu (Philippe), « Un tour de passe-passe », juin 2008. Texte disponible sur : [ww.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/07/PhilippeMeirieuuntourdepasse-passe.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2008/07/PhilippeMeirieuuntourdepasse-passe.aspx).

Mons (Nathalie), « Il faut encore que le gouvernement démontre que cette nouvelle organisation puisse améliorer la situation à terme pour les élèves », 4<sup>e</sup> trimestre 2008. Texte disponible sur : [www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/Formations/NathalieMons.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/Formations/NathalieMons.aspx).

Ouzoulias (André) : « Formation des maîtres : où va-t-on si vite ? », 13 septembre 2008. Texte disponible sur [www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation\\_ouzoulias.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/formation_ouzoulias.aspx).

« Les déclinologues mentent ». Texte disponible sur <http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2008/OuzouliasDeclinologuesmentent.aspx>.

**c) Articles du site Sauvons la recherche :**

Hosson (de) (Cécile) : « Mastérisation. La formation des enseignants du primaire et du secondaire en danger », 17 mars 2009.

# Les Cahiers de L'Éducation

N° 1 : **Professeur en ZEP ou en Outre-mer : la vraie fracture sociale** (septembre 2006).

N° 2 : **Littérature-jeunesse à l'école : un constat alarmant - Florilège et propositions de réformes** (mars 2007).

N° 3 : **L'enseignement des Jésuites**

Par Philippe Conrad, historien, chargé de recherche à l'IRIE (octobre 2007).

N° 4 : **Le coût de l'Éducation nationale hypothèque-t-il l'avenir de nos enfants ?**

Par Jean-Pierre Dutrieux, économiste, cadre supérieur de la fonction publique (novembre 2007).

N° 5 : **L'école unique et la démocratisation manquée**

Par Philippe Conrad, historien, chargé de recherche à l'IRIE (décembre 2007).

N° 6 : **La crise de l'école est une crise de la vie**

Par Robert Redeker, philosophe et chercheur au CNRS (décembre 2007).

N° 7 : **De l'école des citoyens à l'école des personnes**

Par Francis Marfaglia, professeur de lycée, agrégé de philosophie, chargé de recherche à l'IRIE (décembre 2007).

N° 8 : **Une adaptation difficile de l'Éducation nationale à la diversité des élèves.**

Le cas de la précocité intellectuelle. Par Daniel Jachet, ancien principal de collège (février 2008).

N° 9 : **5 thèses sur la crise de l'Éducation nationale, d'après Philippe Nemo**

Par Damien Theillier, professeur de philosophie, chargé de recherche à l'IRIE (février 2008).

N° 10 : **Note critique de l'ouvrage de Stanislas Dehaene Les neurones de la lecture**

Par Ghislaine Wettstein-Badour, médecin, conférencière. 35 ans de recherches appliquées sur l'apprentissage chez l'enfant (mars 2008).

N° 11 : **Les fondements idéologiques du "pédagogisme"**

Par Henri Nivesse, professeur certifié d'anglais, journaliste indépendant (mai 2008).

N° 12 : **Le déroulement des épreuves d'examen : analyse et propositions**

Par Bernard Buffard, professeur technique agrégé, co-auteur de l'ouvrage *Collège-lycée : service public d'éducation ?* Éditions Bénévent (juin 2008).

N° 13 : **Les liaisons dangereuses de l'école et de l'Art contemporain**

Par Christine Sourgins, historienne de l'art, ayant travaillé au service pédagogique des Musées de la ville de Paris.

N° 14 : **Violences scolaires et pédagogies**

Par Joseph Vaillé, essayiste, auteur de *Violence, illettrisme : la faute à l'école*, Éditions de Paris, 2001 et de *La destruction programmée de la pensée. Comment résister*, Éditions Godefroy de Bouillon 2007.

N° 15 : **Violences scolaires, le témoignage de l'Histoire...**

Par Philippe Conrad, historien chargé de recherche à l'IRIE (octobre 2008).

N° 16 : **Les projets scolaires de la Révolution française. Entre « instruction publique » et « éducation nationale et commune »**

Par Philippe Évanno, chercheur à l'Université Paris-Sorbonne, docteur en histoire, chargé de recherche à l'IRIE (novembre 2008).

N° 17 : **Salaires : les enseignants gagneraient à quitter le statut de la fonction publique**

Par Jean-Pierre Dutrieux, économiste, cadre supérieur de la fonction publique (novembre 2008).

N° 18 : **École, famille, État : les raisons d'une querelle**

Par Pascal Jacob, professeur à la Faculté libre de Philosophie et de Psychologie, auteur de « 'École, une affaire d'État ? » (décembre 2008).

N° 19 : **La source socratique. L'éducation entre désir et raison**

Par Thibaud Collin, professeur de philosophie à l'IPC et en classes préparatoires (décembre 2008).

Les Cahiers de l'éducation sont des études, faites par des spécialistes, sur des sujets clés de l'éducation. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Institut.

Ces études sont également disponibles sur le site [www.recherche-education.org](http://www.recherche-education.org) ou sur demande au prix de 3 €. Pour commander : par téléphone au 01 45 81 22 67, par courrier à l'IRIE au 120, bd Raspail, 75006 Paris, ou par courriel à [contact@recherche-education.org](mailto:contact@recherche-education.org).

# Les Cahiers de L'Éducation

## N° 20 : Origines et causes du déclin de l'Université française

Par David Mascré, docteur en philosophie, docteur en mathématiques, est chargé de cours à l'Université Paris V et chargé de mission au Ministère des Affaires étrangères (janvier 2009).

## N° 21 : Le droit d'accueil dans les écoles : bonne idée ou dangereux mirage ?

Par David Mascré, docteur en mathématiques, docteur en philosophie. Chargé de cours à l'Université Paris V et à l'école des hautes études internationales. Chargé de recherche à l'IRIE (février 2009).

## N° 22 : La vraie question scolaire. Réponse à Éric Maurin

Par Jacques Bichot, économiste, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (mars 2009).

## N° 23 : La révolution copernicienne de l'éducation

Par Jean-François Mattéi, membre de l'Institut universitaire de France, professeur émérite de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (mars 2009).

## N° 24 : Le projet de réforme du statut des enseignants chercheurs

Par David Mascré, docteur en philosophie, docteur en mathématiques (avril 2009).

## N° 25 : Projet de réforme de l'enseignement des sciences

Par Jean-François Geneste, conseiller scientifique du groupe EADS (juillet 2009).

## N° 26 : Les Libéraux et l'enseignement 1815-1830 : un rendez-vous manqué

Par Yves Morel, docteur en Histoire, titulaire d'un DEA de Sciences de l'Éducation. L'auteur travaille à la délégation académique à la Formation du Rectorat de Lyon et est chargé de recherche à l'IRIE (juillet 2009).

## N° 27 : Éducation et instruction dans le monde romain

Par Yann Le Bohec, professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne (août 2009).

## N° 28 : L'éducation dans la Grèce antique

Par Emma Demeester, professeur d'histoire en lycée public, journaliste (août 2009).

## N° 29 : Montaigne éducateur

Par Henri Nivesse, professeur certifié d'anglais, journaliste indépendant (août 2009).

## N° 30 : Dissertation philosophique et éducation du citoyen

Par Thibaud Collin, professeur de philosophie à l'IPC et en classes préparatoires (septembre 2009).

## N° 31 : Les *public schools* et les *independant schools*, un modèle dans le système scolaire britannique

Par Evelyne Navarre-Chapy, professeur d'anglais en lycée (septembre 2009).

## N° 32 : L'orientation : de la sanction au rite d'initiation

Par Francis Marfaglia, professeur de lycée, agrégé de philosophie, chargé de recherche à l'IRIÉ (novembre 2009).

## N° 33 : Les instituteurs avant Jules Ferry

Par Philippe Conrad, historien, chargé de recherche à l'IRIÉ (novembre 2009).

## N° 34 : Analyse et critique du projet de réforme du recrutement et de formation des maîtres de l'enseignement scolaire

Par Yves Morel, chargé de recherche à l'IRIÉ (décembre 2009).

Les Cahiers de l'éducation sont des études, faites par des spécialistes, sur des sujets clés de l'éducation. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Institut.

Ces études sont également disponibles sur le site [www.recherche-education.org](http://www.recherche-education.org) ou sur demande au prix de 3 €. Pour commander : par téléphone au 01 45 81 22 67, par courrier à l'IRIÉ au 120, bd Raspail, 75006 Paris, ou par courriel à [contact@recherche-education.org](mailto:contact@recherche-education.org).